



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 24 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement****Mise en œuvre de la deuxième Décennie
des Nations Unies pour l'élimination
de la pauvreté (2008-2017)****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Soumis en application de la résolution 69/234 de l'Assemblée générale, le présent rapport porte sur l'examen des progrès accomplis en ce qui concerne les efforts visant à éliminer la pauvreté. Le rapport étudie aussi les difficultés rencontrées par les pays engagés dans ces efforts, notamment pour ce qui est de la faible productivité agricole, des taux de chômage élevés, des inégalités, de l'exclusion sociale, des crises économiques et des incidences des changements climatiques. Il fait aussi le bilan des plus récentes activités menées par le système des Nations Unies, pour la mise en œuvre du plan d'action interorganisations pour l'élimination de la pauvreté, et met en évidence les mesures politiques clefs qui se sont révélées efficaces comme moyen de réduire la pauvreté. Le rapport propose pour conclure, une série de recommandations à l'Assemblée.

* A/70/50.



I. Introduction

1. La deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) a contribué de manière importante à faciliter les discussions à caractère normatif, axées sur la place centrale qu'occupe l'élimination de la pauvreté, avec pour objectif « le plein emploi et un travail décent pour tous ». Dans le champ plus large du programme de développement mondial, tel qu'incarné par les objectifs du Millénaire pour le développement et pleinement pris en compte dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015, la deuxième Décennie fournit un cadre permettant de lutter contre la pauvreté sous tous ses aspects et d'échanger des données d'expérience nationales. Elle a constitué également un cadre utile d'orientation et de coordination des efforts de développement des Nations Unies en faveur des initiatives nationales, destinées à éliminer la pauvreté.

2. Le présent rapport examine les progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté et les obstacles rencontrés par les pays dans leurs efforts visant à éradiquer l'extrême pauvreté et à créer des possibilités de travail décent pour tous. Le rapport accorde une attention particulière aux difficultés auxquelles sont confrontés l'Afrique et les pays les moins avancés. Il souligne également les mesures politiques clefs, qui se sont révélées efficaces comme moyen de réduire la pauvreté ainsi que les activités menées par le système des Nations Unies pour la mise en œuvre du plan d'action interorganisations pour l'élimination de la pauvreté.

II. Les progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté

A. La pauvreté de revenu à l'échelle mondiale

3. Alors qu'il ne reste que deux ans avant la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, et avec l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement arrivant à terme, il convient de préciser que des progrès appréciables ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté. Les niveaux de pauvreté sont tombés partout dans le monde. On a notamment réussi à réduire de moitié le taux global de l'extrême pauvreté enregistré en 1990. Le nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 1,9 milliard à 835,5 million au cours de la période 1990-2015. Le pourcentage de la population mondiale vivant avec moins de 1,25 dollar par jour est descendu à 11,5 % en 2015, alors qu'il était de 14,5 % en 2011 et de 36,4 % en 1990. Le taux global devrait continuer de baisser, atteignant 9,1 % en 2020 et 4,9 % en 2030¹. Les prévisions pour les pays en développement sont passées de 43,5 % en 1990, à 17 % en 2011 et à 13,4 % en 2015, et devraient continuer de baisser, pour s'établir à 10,5 % en 2020 et à 5,7 % en 2030.

4. Au niveau régional, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a diminué de façon spectaculaire en Asie de l'Est et dans le Pacifique – de 957,1 millions en 1990 à 86,4 millions en 2015. En Asie du Sud, le pourcentage de l'extrême pauvreté a beaucoup reculé, passant de 53,2 % en 1990 à 18,1 % en 2015, et devrait atteindre 13,8 % en 2020 et 2,1 % en 2030. En Europe de l'Est et en Asie

¹ Voir <http://www.worldbank.org/en/publication/global-monitoring-report/poverty-forecasts>.

centrale, le nombre de personnes en situation de pauvreté extrême était de 7,1 millions en 1990 et de 1,3 million en 2015. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les chiffres étaient de 52,7 millions en 1990 et de 26,8 millions en 2015. Cependant, certains craignent que les efforts pour maintenir les d'avancées non négligeables, qui ont permis de réduire la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes, semblent avoir atteint leurs limites du fait du ralentissement du processus de réduction de la pauvreté et de l'indigence, et de l'amélioration de la distribution des revenus, surtout à la suite de la crise économique mondiale de 2008. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les taux de pauvreté ont augmenté en raison des conflits, tandis que l'extrême pauvreté a baissé d'environ 5,5 % à 4,1 % en 1990-2010, et en 2012 le taux de pauvreté est passé à 7,4 %².

5. La pauvreté et l'inégalité s'accroissent également dans de nombreux pays à revenu élevé³. Mais le plus préoccupant c'est l'impact de l'assainissement des finances publiques et des mesures d'ajustement concernant la pauvreté touchant les enfants et la famille⁴. On observe une augmentation du taux de pauvreté touchant les enfants dans toute l'Union européenne au cours de la période 2008-2013. Dans l'ensemble, 24 % de la population totale de l'Union européenne risque de se retrouver en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris 27 % d'enfants et 20,5 % des personnes de plus de 65 ans⁵.

B. La pauvreté de revenu en Afrique et dans les pays les moins avancés

6. Les niveaux de pauvreté ont diminué dans de nombreux pays africains. En 2011, environ 39,6 % de la population africaine vivait avec moins de 1,25 dollar par jour au lieu de 46,6 % en 1990. En Afrique subsaharienne, 40,9 % de la population vit avec moins de 1,25 dollar par jour en 2015 au lieu de 46,8 % en 2011 et 56,6 % en 1990. Le taux de pauvreté en Afrique subsaharienne devrait tomber à 34,2 % en 2020 et à 23,6 % en 2030. En revanche, l'Afrique du Nord a réussi à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté – soit de 11,7 % en 1990 à 4,4 % en 2011. Entre 1990 et 2011, le taux de pauvreté a augmenté dans 11 pays africains et a baissé dans 36 autres. Parmi les pays qui connaissent une baisse, 13 ont atteint l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la proportion de la population ayant moins de 1,25 dollar par jour pour vivre⁶.

7. Le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique subsaharienne a également commencé à baisser, renversant une tendance à la hausse installée depuis longtemps. En 1990, environ 287,1 millions de personnes avaient moins de 1,25 dollar par jour pour vivre. Ce nombre est passé à 416,4 millions en

² Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, « Arab middle class: measurement and role in driving change » (E/ESCWA/EDGD/2014/2) (Beyrouth, 2014).

³ Voir Banque mondiale, « Le changement climatique complique la lutte contre la pauvreté », 6 février 2015. (<http://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2015/02/06/climate-change-complicates-efforts-end-poverty>).

⁴ Zsolt Darvas and Olga Tschekassin, « Poor and under pressure: the social impact of Europe's fiscal consolidation », Bruegel Policy Contribution, n° 2015/04 (mars 2015).

⁵ Voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=751>.

⁶ Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Djibouti, Égypte, Ghana, Guinée, Maroc, Mauritanie, Namibie, Soudan, Swaziland et Tunisie.

2010. En 2011, le nombre de personnes extrêmement pauvres a légèrement diminué, passant à 415,4 millions puis à 403,2 millions en 2015. Il devrait continuer à baisser pour atteindre 382,9 millions en 2020 et 334,6 millions en 2030.

8. Dans les pays les moins avancés, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour est passée de 65,9 % en 1990 à 44,8 % en 2011. L'objectif du Millénaire pour le développement de 2015 est de 32,9 %. Ce progrès cache cependant de fortes disparités régionales et nationales. Dans les sept pays asiatiques les moins avancés disposant de données, la pauvreté est passée de 64,4 % en 1990 à 31,9 % en 2011, ce qui montre que l'objectif du Millénaire pour le développement a été atteint. Par contre, dans les pays africains les moins avancés, le taux de pauvreté au cours de la période allant de 1990 à 2011 est passé de 66,6 % à 50,4 %, et demeure très en deçà de l'objectif du Millénaire pour le Développement, fixé à 33,3 %.

9. Au niveau national, certains des pays les moins avancés ont réalisé des progrès sensibles, tandis que d'autres demeurent confrontés à d'importants problèmes. Neuf des pays les moins avancés ont réussi à réduire de plus de moitié le taux de pauvreté enregistré en 1990⁷. Cependant, ce taux a augmenté dans plusieurs des pays les moins avancés, notamment aux Comores, en République démocratique du Congo, à Sao Tomé-et-Principe, au Togo et en Zambie.

C. La pauvreté non monétaire

10. D'autres aspects non monétaires de la pauvreté se sont également considérablement améliorés. Grâce aux efforts réalisés au niveau mondial, pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, plus de 2,6 milliards de personnes ont pu bénéficier de sources d'eau potable de meilleure qualité. La vie de 2,1 milliards de personnes s'est améliorée grâce à l'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées. Entre 2000 et 2014, plus de 320 millions d'habitants de taudis ont pu avoir accès à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement de meilleure qualité ou à de meilleurs logements, ce qui a eu des effets positifs sur leur vie. Le taux de scolarisation des filles dans le cycle primaire est désormais égal à celui des garçons, et 13,6 millions de personnes ont pu bénéficier de la thérapie antirétrovirale en 2014. Environ 6,2 millions de décès par le paludisme ont été évités depuis 2000, tandis que le taux mondial de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté, passant de 90 décès pour 1 000 à 43 pour 1 000 entre 1990 et 2015⁸. Ces progrès, notamment, ont transformé les conditions de vie des groupes sociaux qui étaient auparavant défavorisés et marginalisés.

11. Des progrès notables continuent d'être réalisés dans la réduction de l'extrême pauvreté. Le nombre de personnes atteintes de malnutrition a chuté à 794,6 millions en 2014-2016 au lieu de 820,7 millions en 2010-2012 et 1,01 milliards de personnes en 1990-1992⁹. En termes de prévalence, 10,9 % de la population mondiale était sous-alimentée en 2014-2016 au lieu de 11,8 % en 2010-2012 et de 18,6 % en 1990.

⁷ Bhoutan, Cambodge, Djibouti, Guinée, Népal, République démocratique populaire lao, Soudan, Timor-Leste et Yémen.

⁸ Nations Unies. *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2015* (New York, 2015).

⁹ FAO, FIDA et PAM, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux* (Rome, FAO, 2015).

Dans les pays en développement, la proportion des personnes sous-alimentées a accusé une diminution, passant de 23,3 % en 1990-1992 à 12,9 % 2014-2016. Cependant, ces progrès accomplis à l'échelle mondiale vers la sécurité alimentaire d'ici à 2015, ont été ralentis au cours des dernières années par une multitude de problèmes mondiaux, notamment la faible croissance économique mondiale, les phénomènes météorologiques extrêmes et les conflits et l'instabilité politique dans certains pays. Les progrès demeurent inégaux suivant les régions.

12. L'Europe et l'Asie centrale ont les taux de sous-alimentation les plus bas du monde¹⁰. En 2015, le taux de sous-alimentation est inférieur à 5 %. Cette région a atteint la cible de l'objectif du Millénaire pour le développement, consistant à réduire l'incidence de la faim de moitié d'ici à 2015. La baisse des taux de la faim dans la région a été attribuée à l'augmentation des revenus ainsi qu'à l'émergence des anciennes républiques soviétiques de la récession de la transition. En dépit des progrès notables accomplis au niveau régional, des poches de malnutrition demeurent un sujet de préoccupation majeure dans certains pays. Au Tadjikistan, notamment, la prévalence de la faim demeure élevée.

13. En Afrique subsaharienne, les avancées vers la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire continuent de se heurter à de graves difficultés. Plusieurs pays, en particulier ceux de la région du Sahel et de la Corne de l'Afrique, sont confrontés à des problèmes d'alimentation et de nutrition à la suite de sécheresses chroniques et de conflits politiques. Ces problèmes font obstacle aux progrès régionaux vers l'objectif de réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015. Vingt pour cent de l'ensemble de la population africaine sera sous-alimentées entre 2014 et 2016, au lieu de 27,6 % en 1990-1992. En termes de nombres, 50,8 millions supplémentaires de personnes seront sous-alimentées en 2014-2016 par rapport à 1990-1992. Une majorité d'entre eux (40,3 millions) vivent en Afrique subsaharienne.

14. On estime par ailleurs que 1,6 milliard de personnes dans le monde vivent dans des familles touchées par la pauvreté multidimensionnelle, dont la plupart dans les pays à revenu intermédiaire¹¹. L'indice de pauvreté multidimensionnelle montre également que les enfants sont tout particulièrement exposés. Dans les 47 pays étudiés, le taux d'enfants « multidimensionnellement » pauvres est supérieur à leur poids démographique, ce qui signifie que la pauvreté et le dénuement sont inégalement répartis et qu'ils touchent tout particulièrement les enfants¹².

III. Progrès accomplis et obstacles rencontrés dans la promotion du travail décent

15. Le travail décent étant une voie principale vers l'éradication de la pauvreté, les tendances du monde du travail ont un effet direct sur la pauvreté. Même si certains pays développés, durement touchés par la crise financière mondiale, montrent des signes de reprise encourageants, l'état du marché du travail dans l'ensemble

¹⁰ FAO, *Regional Overview of Food Insecurity in Europe and Central Asia: 2015: Focus on Healthy and Balanced Nutrition* (Rome, FAO, 2015).

¹¹ Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI). *Global Multidimensional Poverty Index* (Oxford, Université d'Oxford, juin 2015).

¹² Ana Vaz, (2014). « Are children among the poorest? », OPHI policy briefing.

demeure inégal et fragile. Depuis 2011, la croissance de l'emploi a stagné à un taux annuel de 1,4 % par rapport au taux de 1,7 % de croissance annuel d'avant la crise. Plus préoccupant est le nombre croissant des personnes au chômage – de 197 millions en 2012, ce nombre est passé à 201 millions en 2014 – en particulier parmi les jeunes. Le taux de chômage mondial des jeunes a augmenté, passant de 12,9 % en 2012 à 13,1 % en 2013, du fait que la création d'emplois n'est pas suffisamment rapide pour répondre à la demande émanant d'une population active plus nombreuse¹³.

16. Dans la région des économies développées et de l'Union européenne, le taux de croissance de l'emploi a été de 0,1 % en moyenne par an, depuis 2008, contre 0,9 % entre 2000 et 2007, du fait que le secteur économique de certains des pays développés ne fonctionne pas à pleine capacité, ralentissant ainsi la reprise de l'emploi.

17. La lenteur de la reprise économique et la situation déplorable de l'emploi ont donné lieu à un déficit d'emplois qui continue de se creuser. Ce déficit était de 61 millions en 2014, ce qui signifie que cette année-là, à l'échelle mondiale, il y avait 61 millions de personnes ayant un emploi de moins qu'il n'y aurait eu si les tendances d'avant la crise s'étaient poursuivies. Il est prévu que cette population sera de 81 millions en 2018. Le déficit se creusera vraisemblablement avec des variations importantes entre les pays et entre divers groupes de la population. Par exemple, bien que les femmes ne représentent que 40 % de la population active mondiale, près de 73 % du déficit mondial d'emplois en 2014 était dû à des besoins d'emplois chez les femmes.

18. La précarité de l'emploi reste un problème majeur. Dans les pays disposant de données, 75 % des travailleurs sont employés sur des contrats temporaires ou de courte durée, dans des emplois informels, en tant que travailleur indépendant ou dans des emplois familiaux non rémunérés. Les revenus générés par des emplois à plein temps sont dépassés par l'augmentation d'emplois à temps partiel dans la plupart des pays disposant de données entre 2009 et 2013¹⁴. Il existe aussi un écart important entre les sexes avec une proportion de femmes exerçant un emploi à temps partiel de 24 % contre 12,4 % pour les hommes.

19. Les situations de chômage varient considérablement selon les régions. Au sein de l'Union européenne, le taux de chômage était de 9,6 % en mai 2015, contre 10,3 % en mai 2014. C'est le taux de chômage le plus faible qui ait été enregistré depuis juillet 2011¹⁵. Aux États-Unis, le taux de chômage a continué de baisser, passant de 10,0 % en octobre 2009 à 5,3 % en juin 2015¹⁶.

20. L'augmentation des emplois a ralenti en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le taux de chômage s'élevait à 6,6 % en 2012 et à 6,5 % en 2015. En Asie de l'Est, le taux de chômage devrait légèrement augmenter, passant de 4,4 % en 2012 à 4,8 %

¹³ BIT, *Tendances mondiales de l'emploi 2014 : vers une reprise sans création d'emplois?* (Genève, Bureau international du Travail, 2014).

¹⁴ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde : Des modalités d'emploi en pleine mutation*. (Genève, Bureau international du Travail, 2015).

¹⁵ Eurostat, « Le taux de chômage à 11,1 % dans la zone euro », communiqué de presse 135/2015, 31 juillet 2015. Consultable à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/6931694/3-31072015-AP-FR.pdf/78bed58e-86b6-4c3c-b39c-7afc327370c0>.

¹⁶ Voir : Bureau des statistiques du Ministère du travail des États-Unis (<http://data.bls.gov/timeseries/LNS14000000>).

en 2015. En outre, l'économie chinoise qui est entrée dans une nouvelle phase de croissance régulière, qui devrait se ralentir, passant à 7,1 % en 2015 et à 6,9 % en 2017, pourrait concourir à ralentir la croissance de l'emploi dans la région ainsi que dans le reste du monde. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, le taux de chômage est resté relativement faible, soit 4,1 % en 2012 et 4,3 % en 2015.

21. La création d'emplois décents en Afrique semble être une entreprise plus difficile que dans toute autre région. Malgré des taux de croissance économique très élevés au cours des 10 dernières années, le taux de chômage total en Afrique, qui s'élevait à 7,6 % en 2014 et à 7,5 % en 2015, n'a pas changé. L'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoit que, pour la période allant de 2014 à 2024, environ 12,6 millions de jeunes arriveront sur le marché du travail africain chaque année. Il ne s'agit donc pas de créer n'importe quel emploi, mais plutôt de réorienter les priorités stratégiques de façon à ce que les stratégies de croissance nationales puissent générer des emplois décents et de grande qualité, et qu'elles soient axées sur une transformation productive accélérée et une amélioration des emplois existants. Les mesures prises dans ce domaine devraient prioritairement viser la réduction des emplois informels, précaires, sans garantie de droits et qui n'offrent pas de protection sociale.

22. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, continuent de connaître les taux de chômage les plus élevés de toutes les régions. En 2013, environ 12,2 % de la population active était au chômage en Afrique du Nord. Au Moyen-Orient, la même année, le taux de chômage était de 10,9 %. Cette région est aussi celle où le taux de chômage des jeunes est le plus élevé, avoisinant les 29,2 %. Ces niveaux élevés de chômage compromettent les initiatives régionales de lutte contre la pauvreté et minent la croissance économique équitable. On s'attend à ce que les taux de chômage restent également à un niveau élevé en Europe centrale, en Europe du Sud-Est et dans la Communauté d'États indépendants, avec un taux de chômage moyen qui devrait passer de 8 % en 2012 à 8,2 % en 2015.

23. Il n'existe pas de mesure politique unique à même de résoudre le problème de chômage. Différentes initiatives, visant à améliorer les qualifications des travailleurs, à tirer parti du dividende démographique, des politiques macroéconomiques et des politiques commerciales, et à faciliter la transition vers un secteur structuré, une politique salariale, une protection sociale et le droit de négociation collective, sont indispensables. Le contexte national dans lequel ces mesures sont mises en œuvre importe aussi. Dans l'idéal, les politiques sociales, macroéconomiques et sectorielles doivent être complémentaires pour influencer sur l'offre et la demande de main-d'œuvre et favoriser une croissance de grande qualité et riche en emplois. Des stratégies de croissance créatrices d'emplois devraient entraîner des investissements publics accrus et soutenus et des infrastructures essentielles telles que les routes, les ponts et les secteurs portuaire et énergétique. Ces mesures peuvent contribuer à la croissance, stimuler la demande globale et réduire les risques au minimum au niveau des ménages, lorsqu'elles s'accompagnent d'institutions solides. Les investissements publics dans ces domaines ne doivent cependant pas entraver les investissements privés, en particulier dans les secteurs à forte productivité dans les zones urbaines et rurales.

IV. Orientations prioritaires concernant l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois

A. La transformation structurelle nécessaire à l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois

24. Promouvoir une industrialisation inclusive et durable et renforcer la productivité par la diversification économique, sont devenus les principales priorités pour les pays en développement qui cherchent à lutter contre la pauvreté généralisée et les inégalités. Faute de ces transformations structurelles, la répartition sectorielle du PIB et les profils de la population active resteront dominés par le secteur de l'agriculture et d'autres secteurs à faible productivité.

25. Pour favoriser la croissance économique, l'exportation et la création d'emplois et réduire la pauvreté, les pays en développement doivent appliquer plusieurs mesures concrètes, à savoir, notamment, l'accroissement du taux d'investissement, l'amélioration de la productivité des investissements existants, la réalisation d'investissements dans les secteurs stratégiques et l'élaboration de politiques macroéconomiques qui visent la transformation structurelle.

26. Afin que la transformation structurelle contribue à la création d'emplois durables et universels, elle doit s'accompagner de procédés de production à forte intensité de main-d'œuvre et d'un renforcement des liens entre les différents secteurs et activités. Une partie de l'augmentation de la productivité liée à la transformation doit être transmise aux travailleurs de manière à déboucher sur un accroissement de la demande globale et, par voie de conséquence, sur l'emploi. Ces pays doivent s'attaquer également aux difficultés qui pèsent sur les initiatives de création d'emploi, telles que l'inadéquation des infrastructures, et sur l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre. Le développement rural doit également faire partie intégrante du programme de transformation structurelle, en particulier dans les pays en développement à faible revenu.

27. Les efforts déployés par ces pays doivent également amorcer une transformation structurelle par une politique industrielle appropriée. Il n'existe toutefois pas de consensus sur la façon d'y parvenir. En examinant les différents cadres élaborés au cours des 10 dernières années, les études du BIT ont analysé les moyens de promouvoir une transformation structurelle qui aboutisse à un développement rapide et durable¹⁷. Les résultats montrent que les pays qui ont réussi en matière de transformation structurelle ne se concentrent pas sur un seul objectif, comme l'accroissement de la productivité; ils agissent sur plus d'un plan : a) création d'emplois répondant aux attentes des demandeurs en investissant dans des activités qui génèrent des occasions d'apprentissage; b) technologie de pointe dans les secteurs existants tout en créant de nouvelles possibilités d'emploi pour les personnes auxquelles les progrès de la technologie ont fait perdre leur emploi; c) investissements dans les secteurs manufacturier et industriel, tout en favorisant l'agriculture et les services; et d) diversification dans un même secteur et d'un

¹⁷ José M. Salazar-Xirinachs, Irmgard. Nübler and Richard Kozul-Wright, *Transforming Economies: Making Industrial Policy Work for Growth, Jobs and Development* (Bureau international du Travail, 2014, Genève).

secteur à l'autre, en tirant des enseignements importants de l'analyse des forces qui sous-tendent la transformation productive.

28. La transformation structurelle et la modernisation industrielle rapides de la Chine, engagées depuis 1978, ont favorisé la création d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires, permis d'accroître les revenus ruraux et de réduire fortement la pauvreté. Avant la mise en œuvre des réformes économiques, le revenu annuel était de 243 dollar par habitant. Ce chiffre a augmenté depuis, passant à 7 593 dollars, en 2010-2014. La composition sectorielle de l'économie de la Chine a radicalement changé. En 1978, les exportations agricoles ont représenté 35 % des exportations chinoises totales, et les exportations des biens primaires 28,2 % du PIB. En 2009, les exportations agricoles ont représenté 3,5 % des exportations totales, tandis que la part du secteur primaire dans le PIB est descendue à 11 %. Les exportations de biens manufacturés sont passées de 65 % du total des exportations à 96,5 % en 2009. De même, le pourcentage de la population employée dans le secteur primaire a diminué, passant de 70,5 % en 1978 à 38,1 % en 2009, tandis que le pourcentage de la population dans le secteur secondaire est passé de 17,3 % à 27,8 % durant la même période¹⁸. Les investissements massifs dans les infrastructures, et le rôle actif joué par l'État en fournissant l'identification industrielle et en facilitant la mise à niveau structurelle, ont été également les piliers de ces changements. Toutefois, alors que la transformation structurelle a entraîné une baisse importante des niveaux de pauvreté, elle s'est faite au détriment de l'environnement, et les inégalités se sont accentuées.

29. Parmi des pays les moins avancés, d'importants enseignements peuvent être tirés de la transformation structurelle de l'Éthiopie en cours et de son impact sur la réduction de la pauvreté et sur la création d'emplois. Le Processus de transformation structurelle du pays est dû à un État fortement déterminé à promouvoir le développement, ayant une vision à long terme de développement national, inclusive et fédératrice, axée sur la croissance des revenus et la réduction de la pauvreté. Le Gouvernement éthiopien privilégie la prise de décisions et la planification rigoureuses et basées sur des éléments factuels. Parmi les principaux moteurs de la transformation structurelle du pays, on compte sa stratégie d'industrialisation axée sur le développement agricole, qui a un caractère redistributif, et qui fournit un soutien aux petits agriculteurs sous la forme de crédit et de formation; des investissements dans les infrastructures; une politique industrielle ciblant des secteurs à fort potentiel; des investissements dans la protection sociale, comme, entre autres initiatives, le projet national de construction des centres de santé; et davantage d'investissements dans le domaine de l'enseignement des sciences et des technologies et des systèmes d'innovation.

30. L'Éthiopie vise également à transformer son économie par le biais de l'industrialisation, en attirant les investissements directs étrangers et les injecter dans les zones économiques où les principaux services publics sont concentrés¹⁹. Avec la Chine qui devrait perdre 85 millions d'emplois dans l'industrie

¹⁸ Justin Yifu Lin and Miaojie Yu, « Industrial upgrading and poverty reduction in China », in *Structural Change and Industrial Development in the BRICS*, Wim Naudé, Adam Szirmai, Nobuya Haraguchi, éd. (Oxford, Oxford University Press, 2015). Part II, chap. 4, p. 93 à 118.

¹⁹ Voir « Ethiopia becomes China's China in search for cheap labor », Bloomberg Business, 22 juillet 2014 (Consultable à l'adresse suivante : <http://www.bloomberg.com/news/articles/2014-07-22/ethiopia-becomes-china-s-china-in-search-for-cheap-labor>).

manufacturière d'ici 10 ans à cause de la hausse des salaires que connaît le pays, un grand nombre de fabricants chinois se sont implantés en Éthiopie et dans d'autres pays en développement. Tous ces facteurs font que l'économie de l'Éthiopie compte désormais au nombre des 10 pays ayant la croissance la plus rapide. Plus important encore, le cas de ce pays à croissance rapide mais moins riche en ressources, est sans doute indicatif de l'incidence d'une croissance fondée sur le développement agricole : il a considérablement réduit son taux de pauvreté, qui a été ramené de 62,1 % en 1990 à 36,8 % en 2011.

B. Investir dans l'agriculture et promouvoir l'emploi rural décent

31. La réalisation des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté dépend également des efforts déployés pour promouvoir le développement rural, et l'agriculture durable en particulier. Pour lutter contre la pauvreté, il faut renforcer la coopération internationale, notamment en soutenant les petits exploitants dans les pays les moins avancés. Le bilan est indispensable si on veut savoir comment les agriculteurs sont liés aux marchés et comment les modèles institutionnels et d'infrastructure compromettent la capacité des petits agriculteurs et des travailleurs agricoles sans terre, à réduire les risques auxquels ils sont exposés et à renforcer leur résilience et améliorer leur prise de décisions sur la gestion des ressources et les stratégies de subsistance.

32. Dans une étude diversifiée, concernant 25 pays ayant récemment réussi à réduire les taux de pauvreté nationaux à un rythme susceptible de leur permettre d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, il a été démontré que, dans 20 de ces pays, plus de la moitié de la réduction de la pauvreté était due à l'augmentation des revenus agricoles. Un tiers de cette réduction est due à la croissance des envois de fonds, tandis que la contribution de l'augmentation des revenus non agricoles était d'un peu plus de 10 %²⁰. En Chine, les réformes agraires d'après 1978, qui prévoyaient notamment de supprimer des interventions étatiques peu efficaces sur les marchés agricoles, de réaffecter des terres aux agriculteurs et de leur accorder une autonomie complète sur la production, ont entraîné une hausse importante du profit annuel net par habitant des ménages ruraux. Les revenus ruraux ont été multipliés par 20, passant de 133,6 yuan renminbi en 1978, à 3 587 yuan renminbi en 2006²¹. Des améliorations similaires sont également en cours dans d'autres pays en développement. L'Éthiopie a réussi à sortir 1,4 fois plus de personnes de la pauvreté en adoptant des stratégies de croissance fondée sur le développement agricole. Le Ghana a de même réussi à réduire son taux de pauvreté national de 1,71 % grâce aux gains de productivité du secteur agricole²².

²⁰ Dalila Cervantes-Godoy et Joe Dewbre, « Importance économique de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté », OECD Food, Agriculture and Fisheries Working Paper, n° 23 (Paris, Organization for Economic Cooperation and Development, 2010). Doi : 10.1787/5kmmv9s20944-en.

²¹ Lin et Yu. « Industrial upgrading and poverty reduction in China ». (Voir note 18).

²² X. Diao, P. Hazell et J. Thurlow, « The role of agriculture in African development », *World Development*, vol. 38, n° 10 (octobre 2010), p. 1375 à 1383.

33. Les progrès accomplis dans ces pays attestent l'importance que revêt l'augmentation des investissements publics et privés dans l'agriculture. Le renforcement des capacités dans le secteur agricole, les taux élevés d'investissement dans le domaine de la recherche et du développement agricoles, la fourniture de services de vulgarisation et de bons moyens de transport, et le développement des infrastructures nécessaires à la commercialisation et à la transformation en zone rurale, peuvent stimuler la croissance agricole et améliorer les moyens de subsistance dans les campagnes. La volonté politique de mettre en œuvre des initiatives agricoles, telles que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, est donc cruciale pour que l'agriculture contribue à l'augmentation du niveau des revenus ruraux et à la création d'emplois décents en milieu rural.

34. Les investissements dans l'agriculture doivent également faire face aux problèmes intergénérationnels rencontrés par un secteur agricole vieillissant. Les pays en développement ont généralement une population jeune, mais les jeunes rejettent de plus en plus l'agriculture, émigrant des zones rurales vers des zones urbaines et à l'étranger, en raison d'un manque de mesures incitatives pour le secteur et de la pénibilité perçue comme étant inhérente à la vie rurale. Pour que le secteur agricole puisse tirer parti du dividende démographique et de l'énergie, des ambitions des jeunes et de leur la capacité d'innovation, les efforts doivent être axés sur la création d'emplois décents et l'amélioration de la base des compétences des jeunes. Les investissements en faveur de l'agriculture doivent aller en priorité vers l'amélioration des systèmes d'enseignement et de formation professionnels et techniques, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et des marchés du travail ruraux, grâce notamment à une participation accrue des jeunes aux chaînes d'approvisionnement agricoles.

C. Améliorer l'accès à un enseignement et à des soins de santé de qualité

35. L'enseignement et les services de santé, en renforçant la capacité des populations et en améliorant la productivité du travail, se sont révélés utiles pour la réduction de la pauvreté. En fait, des études ont permis de conclure que chaque dollar investi dans l'éducation, engendre 10 à 15 dollars de croissance économique, par un accroissement de la valeur et de l'efficacité de la main-d'œuvre et, par voie de conséquence, de la productivité²³. L'éducation procure aux personnes les compétences dont elles ont besoin pour générer des revenus et améliorer leurs moyens d'existence, et les sortir ainsi de la pauvreté, et aide à ce que les retombées de la croissance soient largement partagées.

36. L'éducation permet aux filles en particulier de développer leurs capacités, d'en faire un usage approprié et de se protéger de la violence. Différentes études indiquent que l'éducation des filles et des femmes peut également aider à réduire les décès de nourrissons, d'enfants et de mères. Les femmes ayant eu une éducation de type scolaire sont plus susceptibles que celles sans instruction de retarder leur mariage, d'avoir moins d'enfants, d'accéder aux services de santé et d'être mieux informées sur les besoins de leur famille, notamment en matière de nutrition. Une

²³ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013/4 : enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous*. (Paris, 2014).

éducation équitable constitue donc un élément indispensable à l'instauration de l'égalité des sexes et à l'élimination de la pauvreté.

37. Le taux net de scolarisation au primaire dans les pays en développement a augmenté de 83 % en 2000 à 91 % en 2015. L'Afrique subsaharienne a enregistré les plus fortes augmentations au cours des 15 dernières années. Le taux d'alphabétisation chez les jeunes de 15 à 24 ans a globalement augmenté, passant de 83 % à 91 % et le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire non scolarisés a diminué dans le monde de près de la moitié²⁴.

38. Environ 100 millions d'enfants n'achèvent toujours pas l'enseignement primaire élémentaire et 58 millions ne sont pas scolarisés. Les inégalités extrêmes dans le domaine de l'éducation demeurent flagrantes : les enfants les plus pauvres sont quatre fois plus susceptibles que les enfants les plus riches de ne pas fréquenter l'école et cinq fois plus de ne pas achever un cycle complet d'études primaires élémentaires²⁵.

39. Au niveau mondial, les progrès faits vers la réalisation des objectifs relatifs à la santé ont contribué à réduire la pauvreté. L'espérance de vie à la naissance a augmenté de six ans pour les hommes et les femmes depuis 1990. Le taux de décès d'enfants a été réduit quasiment de moitié, passant de 90 morts pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 46 pour 1 000 en 2013. Le nombre de décès évitables dus à des complications lors de la grossesse et de l'accouchement a également été réduit de moitié environ au cours de la même période. Des inégalités en matière de santé existent certes encore au niveau national et selon les pays, les progrès accomplis au niveau mondial sont néanmoins très encourageants.

D. Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

40. Pauvreté et inégalité sont intrinsèquement liées, chacune étant la cause et la conséquence de l'autre. L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour parvenir à l'élimination de la pauvreté. Des études ont mis en évidence le rapport positif existant entre la promotion de l'égalité des sexes et l'augmentation du PIB par habitant²⁶. Une augmentation de 1 % de l'écart entre les sexes par rapport au travail efficace implique une réduction de la production par travailleur de 0,29 % à 0,50 % en Afrique subsaharienne, ce qui provoque à son tour une perte annuelle en travail effectif de plus de 60 milliards de dollars²⁷. D'autre part, l'augmentation de la part du revenu d'un ménage contrôlée par une femme change les habitudes de consommation car elles sont plus enclines à investir dans le bien-être des enfants, ce qui à son tour réduit la pauvreté des générations futures et favorise la croissance²⁸.

²⁴ *Rapport 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.*

²⁵ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015 : l'éducation pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux.* (Paris, 2015).

²⁶ Forum économique mondial, *Rapport mondial de 2014 sur la parité entre homes et femmes* (Cologny Genève, 2014).

²⁷ Amarakoon Bandara, « The economic cost of gender gaps in effective labor: Africa's missing growth reserve », *Feminist Economics*, vol. 21, n° 2 (2015), p. 162 à 186. doi:10.1080/13545701.2014.986153.

²⁸ Banque mondiale, *World Development Report 2012: Gender Equality and Development.* Washington (Washington, 2011), p. 5.

41. Dans l'ensemble, l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur a été atteint par les régions en développement. L'emploi des femmes en dehors du secteur agricole est passé de 35 % en 1990 à 41 % en 2015 et le nombre de femmes dans le secteur de l'emploi vulnérable a baissé par rapport au nombre total de femmes employées passant de 59 % en 1991 à 46 % en 2015. La proportion moyenne de femmes au sein des parlements a presque doublé au cours des 20 dernières années au niveau mondial. Cependant, si la mortalité maternelle a également diminué presque de moitié, de nombreuses femmes meurent chaque jour pendant leur grossesse ou de complications, pour la plupart évitables, liées à l'accouchement.

42. Les inégalités entre les hommes et les femmes, même si elles varient en fonction des régions et des pays, persistent et demeurent un défi majeur à l'éradication de la pauvreté. Les femmes sont encore et toujours victimes de discrimination par rapport à l'accès au travail, aux services, aux biens et à la participation à la prise de décisions et sont plus susceptibles que les hommes de vivre dans la pauvreté. Seulement la moitié des femmes en âge de travailler participent à la force de travail à l'échelle mondiale contre trois quarts des hommes en âge de travailler. Pour la période 2012-2013, les femmes ont gagné 24 % de moins que les hommes et celles ayant fait des études poussées ont subi des taux de chômage plus élevés que les hommes ayant le même niveau d'études. En outre, elles représentent moins de 22 % du nombre de parlementaires dans le monde. Par conséquent, des actions concrètes en vue de parvenir à une égale représentation des deux sexes dans la prise de décisions sont nécessaires.

43. Il existe un lien entre la représentation féminine au sein des instances politiques et la participation des femmes à la force de travail, ce qui suggère qu'une plus grande participation des femmes en politique pourrait avoir une incidence positive sur la participation à la population active en augmentant à la fois l'offre et la demande de possibilités d'emploi pour les femmes²⁹.

44. La mortalité néonatale et maternelle ainsi que le mauvais état de santé des enfants affecte les possibilités futures de développement. Le coût direct de la mortalité maternelle, ainsi que les dépenses de santé en général, peuvent être un réel fardeau pour les familles et les faire basculer dans la pauvreté. Plus généralement, un accès limité et insuffisant aux soins de santé entrave fortement l'autonomisation sociale et économique des femmes ainsi que leur capacité à contribuer au développement de leur communauté.

45. Les femmes en Afrique subsaharienne représentent toujours une part disproportionnée des personnes malades. Par exemple, elles représentent 58 % des adultes vivant avec le VIH/sida dans le monde³⁰. Les crises Ebola actuelles, qui posent un défi sans précédent au développement et, par conséquent, à l'égalité des sexes démontrent une fois encore l'impact disproportionné que des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, en particulier lorsqu'elles sont en lien avec la pauvreté, ont sur la vie des femmes par rapport celle des hommes. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) signale que 75 % des personnes décédées à cause du virus Ebola au

²⁹ *The Global Gender Gap Report 2014*, p. 43.

³⁰ ONUSIDA, le *Gap report* (Genève, 2014).

Libéria et 59 % en Sierra Leone sont des femmes, du fait de leur rôle de soignantes et de leur vulnérabilité car ce sont les personnes les plus directement exposées au virus³¹. Tous ces problèmes de santé représentent un risque pour le capital humain, le progrès et le développement.

46. Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de stratégies et de politiques de développement favorisant le travail décent et une égale participation des femmes aux activités productives et rémunératrices; faciliter leur accès aux services, au crédit et à la finance; renforcer leurs voix et participation à la prise de décisions, et investir dans l'éducation et les compétences en faveur des femmes et des filles mènera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et contribuera largement à l'éradication de la pauvreté.

E. Élargir la couverture de protection sociale

47. La couverture universelle et l'accès à la protection sociale sont des éléments cruciaux pour combattre la pauvreté, réduire les inégalités, favoriser l'inclusion et améliorer le développement des ressources humaines et la productivité. À cet égard, la protection sociale universelle est de plus en plus reconnue comme une composante intégrante du développement national, des efforts relatifs à une croissance profitant à tous et de la réduction de la pauvreté, en particulier après l'adoption par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies de l'initiative commune de lutte contre la crise en faveur d'une protection sociale minimale lancée en 2009. Cette initiative appelle la communauté internationale à faire face aux coûts sociaux et économiques imposés par la récente crise financière et économique mondiale en institutionnalisant des protections sociales minimales et en leur donnant la priorité afin de couvrir et protéger les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables contre les pires conséquences de cette crise et de celles à venir.

48. Malgré les avantages bien connus de la protection sociale universelle, la plupart des individus manquent d'une protection sociale adéquate au moment où elle est le plus nécessaire. Quelque 73 % de la population mondiale ne jouit pas d'une protection sociale adéquate. Seulement 27 % de la population mondiale a accès à des systèmes complets de sécurité sociale, tandis que la majorité, soit 73 %, est soit partiellement couverte, soit n'est pas couverte du tout³². L'Organisation internationale du Travail (OIT) souligne que près de 30 pays à revenu faible ou intermédiaire disposent de programmes de protection sociale universelle ou quasi universelle. Plus important encore, plus d'une centaine d'autres pays prennent des mesures pour étendre la protection sociale à des groupes de la population qui en étaient exclus et pour leur ouvrir rapidement droit à des prestations. En particulier, les socles nationaux de protection sociale se sont manifestés comme un outil de politique important, efficace pour réduire la pauvreté et la faim, l'inégalité et la vulnérabilité aux différents chocs.

49. Certains défis clés sont liés à l'augmentation des dépenses publiques en faveur de la protection sociale ainsi qu'à la volonté d'assurer que les travailleurs,

³¹ ONU-Femmes, « Ebola outbreak takes its toll on women », 2 septembre 2014 (disponible à <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2014/9/ebola-outbreak-takes-its-toll-on-women>).

³² Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2014-15* (voir note 3).

tant dans le secteur formel que dans le secteur informel, sont correctement couverts par une certaine forme de protection sociale. L'OIT estime que, en moyenne, les gouvernements allouent 0,4 % du PIB à des prestations et allocations familiales, le chiffre allant de 2,2 % en Europe occidentale à 0,2 % en Afrique et en Asie et dans le Pacifique. L'OIT estime que seulement 28 % de la population active dans le monde peut prétendre en principe aux prestations contributives ou non contributives en vertu de la législation existante en cas de chômage.

50. Cette moyenne cache cependant d'importantes disparités régionales. En Europe, la législation existante couvre 80 % de la population active contre 38 % en Amérique latine, 21 % au Moyen-Orient, 17 % dans la région Asie et Pacifique et 8 % en Afrique. La couverture est particulièrement faible parmi les travailleurs sans emploi, puisque, à l'échelle mondiale seulement, 12 % reçoit des prestations de chômage. Pour ce groupe de travailleurs, la couverture varie de 64 % en Europe occidentale à 7 % dans la région Asie et Pacifique, 5 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et moins de 3 % au Moyen-Orient et en Afrique.

51. Pour promouvoir davantage l'adoption d'une protection sociale universelle et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail, ont publié, le 30 juin 2015, une déclaration conjointe sur le lancement d'une mission et d'un plan d'action conjoints par rapport à la protection sociale universelle³³. Les deux organisations partagent la même conception de la protection sociale pour tous et d'un monde où toute personne en ayant besoin peut accéder à la protection sociale à tout moment, et ont pris des engagements pour aider les pays à concevoir et mettre en œuvre des systèmes de protection sociale universelle.

52. De nos jours de nombreux pays offrent une certaine forme de protection sociale. Par exemple, le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives de l'Éthiopie offre un soutien direct aux ménages sans travail souffrant d'une insécurité alimentaire chronique. Le système indien de garantie de l'emploi fait travailler des personnes vivant dans la pauvreté à la construction d'infrastructures productives telles que des routes et des ouvrages d'irrigation. Les programmes de transferts monétaires assortis de conditions au Brésil et en Équateur visent à renforcer le capital humain et la productivité ainsi que la lutte contre l'exclusion sociale et l'inégalité. De même, en raison d'une plus grande volonté politique d'étendre la couverture, les transferts en espèces non contributifs touchent respectivement 80 % et 70 % des enfants en Argentine et au Brésil. En fait, presque tous les pays d'Amérique latine ont un programme de transfert monétaire assorti de conditions. Ces programmes sont progressivement devenus des mécanismes importants au sein des politiques sociales et des stratégies régionales de réduction de la pauvreté. Leur objectif immédiat est de réduire l'extrême pauvreté et, à long terme, de mettre fin à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. À cette fin, ils comprennent des conditionnalités liées à des objectifs en rapport avec la nutrition, l'éducation et la santé.

53. Cependant, en dépit de progrès notables, d'importants défis demeurent. Par exemple, la protection sociale n'est ni universelle, ni fondée sur les droits dans la région arabe. Les trois quarts des personnes ne reçoivent aucune aide. En outre, la fourniture de protection sociale a diminué dans la plupart des pays arabes, y compris

³³ Voir http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/statement/wcms_380842.pdf.

ceux à fort et à faible revenu, en raison de contraintes financières³⁴. En Amérique latine, si les effets positifs des transferts monétaires conditionnels sur le bien-être sont largement reconnus, l'impact direct sur la pauvreté est souvent faible car les bénéficiaires ne reçoivent que de petites sommes d'argent. En ce qui concerne les résultats à plus long terme, on observe une augmentation des inscriptions à l'école primaire et une baisse de la malnutrition. Néanmoins, les effets sur la fréquentation de l'école secondaire semblent moins importants.

54. Pour renforcer l'impact de leurs régimes de protection sociale, il est important pour les pays d'aller au-delà de la lutte contre l'extrême pauvreté. Par exemple, la protection sociale doit atteindre les enfants qui ne sont pas encore couverts et doit inclure les enfants et les familles qui ne vivent pas dans l'extrême pauvreté, mais qui sont néanmoins vulnérables. Par conséquent, les pays doivent passer de programmes antipauvreté à l'universalisation des droits de protection sociale pour tous les enfants et toutes les familles. Une plus grande importance doit également être accordée à l'élimination des facteurs d'exclusion sociale, y compris en garantissant une plus grande intégration entre les différents piliers des transferts de fonds en faveur des enfants (crédits contributif, non contributifs ou crédit d'impôt pour enfants); une plus grande intégration avec d'autres programmes qui visent à lutter contre les risques sociaux auxquels sont confrontées les familles avec enfants; et la réduction de la segmentation par rapport à la qualité de la fourniture de services de base entre les populations ciblées et non ciblées. Une plus grande attention doit également être accordée aux « règles de reclassement » : c'est à dire, qu'elles doivent servir l'objectif d'améliorer les capacités des familles pour que par leurs propres moyens elles échappent à la pauvreté pour ne plus y retomber.

F. Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets

55. Le changement climatique, qui se manifeste par des sécheresses et des catastrophes environnementales plus fréquentes et plus intenses, rend plus difficile pour les communautés et les personnes touchées d'échapper à la pauvreté. Dans l'Andhra Pradesh, en Inde, une étude a révélé que 14 % des ménages ont pu échapper à la pauvreté, tandis que 12 % se sont appauvris. Parmi ceux qui sont retombés dans la pauvreté, la cause en a été attribuée aux événements météorologiques extrêmes³⁵. Pour faire face aux chocs environnementaux, les ménages sont souvent forcés de vendre des actifs productifs essentiels tels que le bétail, qui sont fréquemment utilisés pour payer les besoins en soins de santé et en éducation des enfants.

56. Pour atténuer le changement climatique et aussi pour aider les collectivités à s'y adapter, de plus grands efforts sont nécessaires en ce qui concerne les investissements en technologies propres, la réduction de l'utilisation de combustibles fossiles, les investissements dans l'agriculture intelligente et le développement de la couverture de protection sociale.

³⁴ CESA0, « Social justice in the policies of Arab States » (E/ESCWA/28/8), document d'analyse, 5 mai 2014.

³⁵ Voir Banque mondiale, « Le changement climatique complique la lutte contre la pauvreté », 6 février 2015. (<http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2015/02/06/climate-change-complicates-efforts-end-poverty>).

G. Lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale

57. De plus en plus de données rigoureuses démontrent que les sociétés très inégalitaires connaissent des périodes de croissance économique plus courtes et moins vigoureuses. Les pays les plus inégalitaires sont également plus sensibles aux crises financières. En outre, l'inégalité réduit l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté. Ainsi, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, l'augmentation ou la persistance de niveaux élevés d'inégalité sont autant d'obstacles importants à la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

58. Par conséquent, la lutte contre les inégalités dans et entre les pays doit être une priorité absolue. Réduire les inégalités réduit également la pauvreté et promeut l'inclusion sociale et la dignité des groupes sociaux défavorisés et marginalisés tout en contribuant à la croissance économique. Ceci réduit également les tensions sociales et favorise la stabilité politique.

59. L'inégalité a augmenté ou demeure élevée dans la plupart des pays. Dans environ deux tiers des pays disposant de données, les inégalités de revenu ont augmenté entre 1990 et 2005³⁶. À partir du milieu des années 80 et jusqu'à la fin des années 2000, les inégalités de revenu ont augmenté dans 17 des 22 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette tendance est exacerbée par l'incidence croissante des formes précaires d'emploi, du chômage grandissant et de l'inactivité croissante. Par conséquent, l'écart de revenu entre les travailleurs permanents et non permanents a augmenté au cours de la dernière décennie. Les inégalités de revenus ont également augmenté dans la plupart des économies de marché émergentes, à l'exception de plusieurs pays d'Amérique latine où la répartition des revenus s'est améliorée depuis 2002.

60. L'inégalité des revenus a d'importantes conséquences défavorables sur les groupes sociaux, ce qui se manifeste souvent dans d'autres domaines de l'inégalité subis constamment par ces groupes. Par exemple, les moyennes mondiales ont tendance à masquer les différences régionales, nationales et infranationales, les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés pâtissant des pires résultats dans tout un ensemble de domaines³⁷. Les données disponibles pour 1990 et les projections pour 2015 montrent que les enfants du quintile le plus pauvre courent deux fois plus de risques de mourir avant leur cinquième anniversaire que ceux des familles les plus riches. Dans toutes les régions, les enfants des ménages les plus pauvres sont beaucoup moins susceptibles d'atteindre les normes d'apprentissage minimales que ceux des ménages les plus riches, et les enfants ruraux sont deux fois plus susceptibles que les enfants urbains de souffrir d'un retard de croissance.

61. Des politiques fiscales et de redistribution ciblées ont prouvé leur efficacité quant à la réduction des inégalités, en particulier lorsqu'elles offrent des incitations pour améliorer le capital humain à travers l'éducation et la santé. La récente expérience de l'Amérique latine est un bon exemple. Au Brésil, comme dans plusieurs pays d'Amérique latine, des programmes de protection sociale ciblant les investissements dans les services d'éducation et de santé, les transferts de fonds et

³⁶ Francisco H.G. Ferreira et Martin Ravallion, « Global poverty and inequality: a review of the evidence », Banque mondiale Policy Research Working Paper; n° 4623 (mai 2008).

³⁷ UNICEF, *Progrès pour les enfants : au-delà des moyennes : tirer les leçons des OMD*. n° 11/2015 (New York, juin 2015).

les réformes du marché du travail ont joué un rôle majeur par rapport à la réduction des inégalités de revenu.

62. Des politiques bien structurées visant à réduire les écarts de revenus ne réduisent pas nécessairement les incitations à investir en capital fixe, innovation et acquisition de compétences. Au contraire, dans le contexte de la mondialisation et des économies ouvertes, la réduction des inégalités pouvant être atteinte est plus susceptible d'accélérer la croissance et la création d'emplois que les effets de la tendance passée vers une fiscalité moins progressive et des transferts sociaux moindres.

63. Une gestion prudente de la politique budgétaire contribue à redistribuer les gains économiques et mobilise et réoriente le financement pour investir en développement des ressources humaines, protection sociale et infrastructures, et tire parti de la politique publique de manière à créer des emplois pas seulement pour les pauvres, mais qui peuvent également atteindre tous les segments de la société. Un meilleur accès à une éducation et à des services de santé de qualité, à un logement et à une eau potable, à la terre, au financement et à la justice signifie que les pauvres et les exclus peuvent être mieux armés pour contribuer à la croissance économique, prendre soin de leurs enfants et bénéficier d'une chance légitime de s'élever socialement.

V. Mise en œuvre du plan d'action interorganisations pour l'élimination de la pauvreté

64. La mise en œuvre des politiques décrites ci-dessus nécessite des efforts concertés aux niveaux national et international. Le plan d'action interorganisations pour l'élimination de la pauvreté a permis de coordonner les efforts du système des Nations Unies dans son rôle consultatif et programmatique auprès des États Membres.

65. À cet égard, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies continue de faciliter le dialogue politique mondial et le consensus sur les priorités de développement pour l'après-2015 grâce à son travail normatif et analytique. En particulier, les rapports analytiques du Département promeuvent une plus grande prise de conscience en ce qui concerne le programme pour un travail décent en tant que stratégie de développement efficace pour l'élimination de la pauvreté et un développement inclusif. Le Département s'engage également à fournir un soutien pour le renforcement des capacités dans les pays dans des domaines qui incluent le développement des statistiques et le renforcement du rôle des coopératives pour la réalisation du développement inclusif.

66. Les agences multilatérales ont de plus en plus changé leur point de vue quant à la centralité de l'emploi comme une voie durable pour sortir de la pauvreté. Les pays de toutes les régions, à tous les niveaux de développement, se sont de plus en plus engagés pour l'emploi productif en annonçant et adoptant régulièrement des objectifs en matière d'emploi. Au fil des ans, un certain nombre de modèles mondiaux tels que le Pacte mondial pour l'emploi ont été convenus de manière à aider les constituants tripartites de l'OIT à articuler des politiques et des programmes nationaux en vue de résultats plus solides par rapport à l'emploi. Au

niveau des pays, l'OIT fournit une analyse de la situation du marché du travail, des conseils de politique sur l'intégration d'objectifs d'emploi dans les cadres généraux de politique, une analyse et recherche sur la façon d'augmenter le nombre d'emplois créés par la croissance afin d'élaborer des politiques, le suivi et l'évaluation, un renforcement des capacités en faveur du gouvernement et des partenaires sociaux et la facilitation d'un dialogue politique tripartite. À ce jour, 63 pays ont demandé l'aide de l'OIT pour formuler leurs stratégies nationales pour l'emploi.

67. En 2014, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a identifié les emplois décents pour les jeunes comme une priorité absolue. Une équipe de préparation interinstitutions a été créée pour lancer une initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes pour renforcer la coopération à l'échelle du système, renforcer la cohérence et la coordination des politiques, mobiliser les partenaires extérieurs et dialoguer avec eux, et pour consolider les liens entre les aspects normatifs et opérationnels des efforts des Nations Unies tendant à améliorer l'adoption et l'exécution des programmes.

68. Pour lutter contre la pauvreté touchant les enfants sous tous ses aspects, l'UNICEF œuvre en permanence pour identifier les enfants vivant dans la pauvreté et aider à concevoir des interventions efficaces pour protéger les enfants et les familles vivant dans la pauvreté. Des outils et des approches innovants, mis au point depuis peu, sont de nature à permettre la réalisation de meilleurs résultats pour les enfants, y compris les études multidimensionnelles sur la pauvreté touchant les enfants soutenues par l'UNICEF, une budgétisation qui tient compte des besoins particuliers des enfants et des analyses de la pauvreté axées sur les enfants et des conséquences sociales des mesures adoptées et de leurs effets sur la pauvreté.

69. Dans son Cadre stratégique révisé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) accorde la priorité à l'emploi rural décent. Grâce à son programme de travail « Réduire la pauvreté rurale », la FAO vise à promouvoir de plus grandes possibilités pour accéder à l'emploi agricole et non agricole décent. Un programme-cadre à grande échelle, « Jobs for the poor », a été développé afin de mobiliser les ressources nécessaires pour agir à la mesure du défi. En 2014-2015, les travaux de la FAO en rapport avec l'emploi incluent l'appui fourni pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes générant de l'emploi rural décent, en particulier pour les jeunes et les femmes en milieu rural. Un soutien efficace a été fourni à plus de 20 pays. Des programmes plurinationaux relatifs à l'emploi des jeunes ont également été lancés en Afrique l'Est et de l'Ouest, tandis qu'un troisième programme vise à appuyer le programme « Rural Futures » (Avenir Rural) dans le cadre de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Dans les Caraïbes, la FAO accroît la participation des jeunes dans les systèmes d'alimentation humaine et animale. En ce qui concerne les conseils de politique générale, le développement des capacités et le soutien technique, la FAO est engagée dans l'élargissement de l'application des normes internationales du travail aux zones rurales. Les principaux domaines d'intérêt sont la prévention de la main-d'œuvre enfantine dans l'agriculture, et la sécurité et la santé du travail dans les différents sous-secteurs agricoles.

70. Parmi les commissions régionales, la CESAO continue de travailler avec des partenaires régionaux pour aider à l'élaboration de politiques sociales inclusives et pour améliorer les réponses aux problèmes et priorités des jeunes, y compris la

création d'emplois, ce qui est au cœur des problèmes de développement rencontrés par la région. La CESAO plaide également en faveur de la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits universels et intégrée en faveur d'une politique sociale orientée vers la réalisation de la justice sociale.

71. La Commission économique pour l'Afrique a développé l'Indicateur de développement social en Afrique en réponse aux demandes des États membres d'un indicateur spécifique à l'Afrique relatif à l'exclusion sociale. L'outil vise à évaluer l'importance de l'exclusion humaine par rapport à six dimensions clefs du bien-être, à savoir, l'emploi, la productivité, la survie, la santé, l'éducation et une vie décente. L'outil a été testé dans cinq pays et il est en cours de déploiement dans le reste de la région.

VI. Conclusion et recommandations

72. L'expérience des pays ayant obtenu des succès spectaculaires en matière de réduction de la pauvreté démontre que la croissance économique, bien que nécessaire, doit être accompagnée de politiques sociales et environnementales se renforçant mutuellement, d'investissements déterminants dans le secteur social, l'agriculture et les infrastructures et d'un environnement international favorable.

73. L'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Pour éradiquer la pauvreté, les pays en développement doivent accorder la priorité à la transformation structurelle économique, laquelle conduit à l'industrialisation, à la création de davantage d'emplois dans des secteurs plus productifs, à l'amélioration des revenus et à la réduction des formes précaires d'emploi. L'État doit actualiser sa vision d'ensemble et sa stratégie en créant un environnement favorable à la croissance du secteur privé en tant que moteur de la croissance;

b) Les pays doivent renforcer la cohérence des politiques et l'intégration entre les trois éléments fondamentaux du développement durable afin d'assurer que les politiques sociales, économiques et environnementales sont plus efficaces pour réduire la pauvreté et l'inégalité. En particulier, les politiques sociale et macroéconomique doivent œuvrer main dans la main pour permettre aux personnes vivant dans la pauvreté et aux groupes vulnérables de participer activement à la croissance et d'en bénéficier de manière significative;

c) Les pays doivent veiller à ce que les politiques d'élimination de la pauvreté : soient bien coordonnées et impliquent tous les niveaux du gouvernement et les acteurs concernés y compris les personnes vivant dans la pauvreté; soient efficaces et intégrées à toutes les politiques publiques concernées, y compris les politiques économique, budgétaire, de santé, d'éducation et de formation; et intègrent la dimension de genre;

d) Les pays doivent faire davantage d'efforts pour promouvoir une croissance inclusive, équitable et durable à forte intensité d'emploi qui permette d'investir dans la santé, l'éducation, la formation professionnelle et la protection sociale tout en veillant à ce que le cadre de développement pour l'après-2015 soit centré sur les personnes et la protection sociale universelle doit être une priorité;

e) Les pays doivent veiller à ce que les politiques d'inclusion sociale promeuvent la participation active de tous les segments de la société sur le marché du travail, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les groupes autochtones. L'inclusion active doit inclure l'accès à un enseignement et à des soins de santé de qualité, à l'eau et à l'énergie et à des ressources matérielles, sociales et culturelles adéquates;

f) Pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et faciliter la croissance économique, l'intégration régionale, la création d'emplois et l'inclusion sociale, les pays doivent, en partenariat avec le secteur privé, stimuler les investissements dans l'agriculture et le développement des infrastructures dans les zones rurales et urbaines.
